

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 06/04/2023 **Inspecteur:** Artan Shala **Mentor:** **Installateur:** Philippe Lemaire
Étiquette d'identification: Contrôle de conformité électrique **Référence client:**
 N° TVA:-
 Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de série: 19370721
 Metrel Eurotest ET61557
Date rapport: 06/04/2023

Adresse de l'installation

Rue Le Raumont
 Numéro 5
 Boîte
 Postcode 4190
 Commune FERRIÈRES
 Pays Belgique

Propriétaire

Nom Philippe Lemaire
 Rue Rue Nifiet
 Numéro 236
 Boîte
 Postcode 4671
 Commune Saive
 Pays Belgique

Installateur

Nom Philippe Lemaire
 N° TVA -
 Numéro de téléphone +32 9 328 10 08
 E-mail info@vanvas.be

Type : maison

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:

EAN : 541449020714599792

N° compteur : 839 687



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique qui date d'avant 1981 (AR 08/09/2019) - AREI Livre 1 - 8.4.3. et 4.2.4.3. en 8.2.1

Distributeur: ORES

Tension: 3N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 25 A

Nombres tableaux: 2

Nombre de circuits: 14

Prise de terre: Electrode verticale enterrée

Ri général: 274 MΩ

RE: 68,2 Ω

OK

NOK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40	Générale	22,5kA2s (3000A)	A	Tous	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A		NOK	NOK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
8	U	25	Fusible	4	4
5	-	autres	Fusible -15A G	2	2,5
4	-	10	Fusible -G	2	2,5
3	-	6	Fusible	2	2,5
6	U	16		2	2,5

Contrôle visuel (général)	NOK	Contact direct	OK	Contact indirect	NOK
Raccordement	NOK	schéma en annexe par Aceg asbl			NA
Liaisons équipotentielle	PB	Section des conducteurs	OK		
Continuité	NOK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- 11.01 Prévoir le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
- 11.02 Prévoir le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
- 12.03 Un ou plusieurs dispositif(s) différentiel(s) ne fonctionne(nt) pas avec le bouton test et / ou injection de courant . (Livre 1 Sous-section 6.5.7.2)
- 13.04 Le conducteur de terre ne répond pas aux prescriptions (section min. 16mm², cuivre, isolation vert/jaune, liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre). (Livre 1 Sous-section 5.4.2.2. et 5.1.6.2.)
- 13.06 Présence de multiples prises de terre non interconnectées dans une situation protégée par le même dispositif différentiel. (Livre 1 Sous-section 4.2.3.4.C3.)
- 13.08 Absence d'un sectionneur de terre qui nous permet de faire la mesure de la valeur de la résistance de terre.(Livre 1 Sous-section 5.4.3.5.)
- 14.01 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions. (Livre 1 Sous-section 5.4.4.1. et 5.1.6.2)
- 15.10 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)
- 17.02 Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage (Livre 1 Sous-section 5.3.5.5.A.)
- 17.04 Remplacer les fusibles shuntés et/ou les disjoncteurs shuntés (Livre 1 Section 9.5.)
- 17.05 Certains circuits ne sont pas protégés contre les surintensités . (Livre 1 Section 4.4.1.)
- 17.07 Les fusibles et disjoncteurs de protection d'un même circuit doivent avoir le même courant nominal . (Livre 1 Sous-section 4.4.1.5.)
- 17.08 L'indication du courant nominal des fusibles et / ou disjoncteurs est invisible ou effacé . (Livre 1 Sous-section 1.4.2.1.)
- 18.13 Les câbles de type VTLmb, LMVVR, COAX, VVT sont interdits et doivent être remplacés par des câbles conforme Livre 1 Sous-section 5.2.1.2.

CONCLUSION

- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 6/4/2024. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Artan Shala

Le travailleur,



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.























